



## Séance du conseil d'administration du CGDIS du 24 juin 2021

La séance du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue en date du 24 juin 2021 au sein du Centre National d'Incendie et de Secours en respect des mesures de distanciation physique.

Les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment 1 adaptation de poste, 2 nouveaux engagements, 6 mutations internes, 2 départs en retraite, 1 nomination définitive, 5 promotions dans un nouveau grade, 1 demande pour un service à temps partiel, 5 demandes de réduction de la période d'initiation, 5 changements de statut vers la carrière du pompier, 1 demande d'autorisation d'une activité accessoire, 1 attribution de la prime informatique ainsi que la nomination de la commission de contrôle dans le cadre de la carrière ouverte.

D'autre part, les programmes à étudier pour les examens de promotion dans les carrières de l'expéditionnaire technique, l'expéditionnaire administratif, l'artisan affecté au CIS Findel, le rédacteur et l'infirmier ont été présentés.

Des modifications au niveau de l'**organigramme du CGDIS** sont approuvés dont la création d'un département changement, innovation et projet au sein de la Direction administrative et financière. D'autre part, le service recrutement et développement RH est scindé, pour des raisons d'organisation, en deux services distincts, à savoir le service recrutement et le service développement RH.

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant la démission d'un chef de CIS adjoint du CIS de Bettembourg.

Il a été procédé à la nomination du chef de département changement, innovation et projet ainsi que des chefs de service développement RH, helpdesk et support et santé au travail des pompiers.

D'autre part, la signature de contrats de prestation de services avec deux médecins SAMU ont été validées.

Il est décidé de changer le **siège officiel du CGDIS**, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021, vers 3, boulevard Kockelscheuer L-1821 Luxembourg.

Vu la nomination du chef de département formation du public et VAE, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2021, sa nomination comme membre au sein de la **commission de la reconnaissance des diplômes et de la validation des acquis de l'expérience**, en remplacement du directeur de l'Institut national des formations de secours, est validée.

Sur base des dossiers présentés, il est décidé de conclure des **contrats de prestation de service** avec les deux médecins proposés par la LAR pour assurer le service SAMU, sachant qu'ils ne travaillent pas dans le secteur hospitalier luxembourgeois.

Une lettre adressée par les 5 bourgmestres de la future Nordstad et demandant l'implantation du futur CIS Nordstad au « Friedhaff » a été présentée et discutée.

Le Ministère de l'Intérieur informe sur les **règlements grand-ducaux** pris en urgence et actuellement en voie de révision.

Un des administrateurs relève une polémique présente sur les médias sociaux au sujet des inaptitudes décidées par le STP. En effet, une personne déclarée inapte pour partir en intervention, peut encore assurer certaines missions dans les CIS. Le CGDIS a adressé une lettre à la personne concernée ainsi qu'aux chef CIS expliquant les conséquences d'une inaptitude temporaire et les missions que les personnes peuvent continuer à assurer.

La séance a été suivie de l'**assermentation** d'un pompier professionnel du cadre de base.